



COMMUNIQUÉ
Paris, le 28/07/2023

PERMIS DE CONDUIRE DES SÉNIORS : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » DIT NON À L'INSTAURATION D'UNE VISITE MÉDICALE OBLIGATOIRE.

À l'occasion du Comité interministériel pour la Sécurité routière (CISR) qui s'est tenu le 17 juillet dernier, la Première ministre Elisabeth BORNE a détaillé un certain nombre de mesures, afin de « mieux détecter, évaluer et suivre les inaptitudes à la conduite ». Aucune règle imposant à l'avenir un contrôle médical obligatoire pour les conducteurs seniors n'avait alors été annoncée par la Cheffe du Gouvernement.

Mais hier, jeudi 27 juillet 2023, le député (MoDem) des Yvelines Bruno MILLIENNE a déposé une proposition de loi visant à imposer un contrôle médical à tous les conducteurs à partir de 75 ans.

« 40 millions d'automobilistes » s'oppose à cette proposition, et rappelle que les conducteurs « seniors » sont les usagers qui provoquent le moins d'accidents mortels de la route. L'association estime qu'il serait à ce titre non seulement injuste, mais aussi inefficace du point de vue de la sécurité routière de remettre systématiquement en cause leur droit à la conduite. En revanche, l'association est favorable à la mise en place de solutions incitatives et positives pour renforcer la prise de conscience individuelle de certains facteurs de risque pouvant augmenter avec l'âge.

Les 65 ans et plus sont les usagers qui provoquent le moins d'accidents

S'il est de notoriété publique que les « jeunes conducteurs » (âgés de 18 à 24 ans) sont les usagers qui, statistiquement, sont les plus souvent victimes d'accidents mortels sur la route – ils représentent 20 % des tués pour seulement 9 % de la population française – d'autres données essentielles sont moins bien connues. Aussi, Philippe NOZIÈRE, président de « 40 millions d'automobilistes » rappelle que : « les automobilistes âgés de 65 ans et plus causent environ 17 % des accidents mortels de la route, ce qui en fait la tranche d'âge la moins accidentogène. Comparativement, c'est 23 % pour les 25-34 ans, 22 % pour les 35-49 ans et 18 % pour les 50-64 ans. Dès lors, toute remise en cause automatique du droit à la conduite d'un usager sur le seul fondement de son âge serait profondément injuste et particulièrement inefficace ».

L'association rappelle d'ailleurs que dans les quelques pays qui ont mis en place une visite médicale obligatoire pour garder son permis de conduire à partir d'un âge défini, la mesure n'a pas permis d'améliorer les chiffres de l'accidentalité et de la mortalité routière.

« De plus, ce genre de mesure est fortement pénalisante pour les personnes concernées : les seniors, comme tous les autres usagers, ont besoin de conserver au maximum leur mobilité et leur indépendance, et le permis de conduire est un outil essentiel de ce point de vue. Au-delà de la problématique de la sécurité routière, c'est aussi un enjeu de société. On ne peut pas en même temps vouloir permettre à nos aînés de rester chez eux le plus tard possible et les priver de ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins (aller faire leurs courses, se rendre chez le médecin, garder du lien social », analyse encore Philippe NOZIÈRE.

Inviter au contrôle et inciter à la prise de conscience individuelle

Pour autant, des solutions peuvent être trouvées pour améliorer la prévention des accidents routiers. C'est le sens du travail mené par l'association « 40 millions d'automobilistes » et le député Patrick VIGNAL, dans le cadre du projet « Vieillir et conduire ».

« Nous travaillons à l'élaboration de solutions incitatives et intergénérationnelles pour renforcer la prise de conscience individuelle des facteurs de risque, dont certains peuvent augmenter avec l'âge, comme la baisse de la vue ou l'amoindrissement des réflexes. C'est pourquoi nous sommes par exemple favorables à ce que les automobilistes soient invités à faire contrôler leur acuité visuelle chez un opticien (on a tous en tête le slogan « *au volant, la vue c'est la vie* ») ou encore à tester leurs capacités et leurs connaissances des règles de conduite sur un simulateur de conduire en auto-école. Il s'agit d'inviter et d'inciter, pas de contraindre et de sanctionner. Ce genre d'initiatives serait bénéfique à toutes les tranches d'âge », détaille Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

Quant à la question d'une visite médicale obligatoire : « les commissions médicales du permis de conduire existent déjà. Elles peuvent être saisies par la famille ou par le médecin généraliste de l'automobiliste lorsque ceux-ci constatent une dégradation de ses capacités et aptitudes. Cela demande parfois un peu de courage de franchir le pas, mais il faut que chacun prenne ses responsabilités. Comme souvent, la généralisation n'est pas la solution, mais l'évaluation au cas par cas des situations peut être utile », conclut Pierre CHASSERAY.



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com